



**ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**  
Conseil interaméricain pour le développement intégré  
(CIDI)



**CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION**  
15 et 16 novembre 2007  
Cartagena de Indias, Colombie

OEA/Ser.K/V  
CIDI/RME/doc.10/07  
16 novembre 2007  
Original: espagnol

**ENGAGEMENT CONTINENTAL  
POUR L'ÉDUCATION DE LA PREMIÈRE ENFANCE**

(Adopté à la neuvième séance plénière tenue le 16 novembre 2007)

[Sujet à révision par la Commission de style]

ENGAGEMENT CONTINENTAL  
POUR L'ÉDUCATION DE LA PREMIÈRE ENFANCE

(Adopté à la neuvième séance plénière tenue le 16 novembre 2007)

LES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), réunis dans la ville de Cartagena de Indias (Colombie) du 14 au 16 novembre 2007 pour la Cinquième Réunion des ministres de l'éducation,

RÉAFFIRMENT, après avoir dressé le bilan des leçons tirées de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques concernant la première enfance, que celle-ci est une phase décisive du cycle de vie de l'être humain et l'attention intégrale qui y sera portée nous permettra de relever les défis de la pauvreté, de l'inéquité et de l'exclusion sociale.

CONVIENNENT, aux fins de cet engagement continental, que l'éducation de la première enfance est fondamentale dans le processus de développement intégral de l'enfant depuis la naissance jusque vers l'âge de huit ans, et reconnaissent qu'il est fourni de diverses façons d'un pays à l'autre, mais qu'elle doit comprendre un effort conjoint de la famille, de l'école et de la collectivité pour l'élaboration de politiques publiques effectives, ainsi que la contribution des divers secteurs de la société civile.

RECONNAISSENT que l'accès équitable et opportun à l'éducation intégrale de qualité et adaptée aux contextes locaux et aux réalités du monde est un droit humain, un bien public et une priorité politique, y compris dans le cadre des soins intégrés à la première enfance, et soulignent la nécessité d'accorder la priorité aux groupes les plus vulnérables et aux besoins spéciaux en matière d'éducation.

RECONNAISSENT la famille comme l'instance première et irremplaçable d'éducation et de soins aux filles et aux garçons, ainsi que le rôle des collectivités et des gouvernements dans la promotion de politiques d'accès équitable à une éducation de qualité de la première enfance et de sa bonne articulation dans le système d'éducation de chaque pays.

SOULIGNENT l'importance pour les États de promouvoir et de développer la recherche et l'évaluation sur l'éducation de la première enfance, et de diffuser les résultats afin d'engendrer de nouvelles connaissances et de produire des indicateurs permettant de prendre de meilleures décisions basées sur les preuves empiriques. Les recherches sur la relation entre les soins intégrés au garçon et à la fille dès leur plus jeune âge et les pourcentages de redoublement et d'abandon scolaire, d'agression et de violence aux étapes subséquentes présentent un intérêt particulier.

RÉITÈRENT que les gouvernements doivent aspirer à garantir aux peuples une éducation de qualité pour tous : i) qui réponde aux besoins essentiels d'apprentissage qui incluent, entre autres, celui de créer, de réfléchir, de valoriser, de participer, de connaître, de faire, de coexister et d'être; ii) qui encourage la participation et la responsabilité des familles et de la collectivité, les moyens de communication et les gouvernements locaux et municipaux; iii) qui stimule de développement de caractéristiques liées à la paix, au développement et aux droits de la personne, à l'enseignement des valeurs, aux pratiques démocratiques et à la protection de l'environnement; et iv) qui tire parti de

l'innovation technologique afin de développer la capacité humaine nécessaire pour vivre dans une société de la connaissance. Pour obtenir une éducation avec ces caractéristiques, il faut nécessairement commencer dès la première enfance.

RECONNAISSENT les progrès importants de l'éducation dans la région, sur la base des efforts déployés par les gouvernements et la société civile pour garantir une éducation inclusive, de haute qualité et interculturelle appropriée aux réalités locales et culturelles du monde, avalisée par les investissements et les réformes institutionnelles entreprises.

S'ENGAGENT à redoubler d'efforts pour continuer de progresser dans l'édification d'une culture démocratique sur notre Continent par la mise en œuvre du Programme interaméricain d'éducation aux valeurs et pratiques démocratiques, soulignant que les valeurs et pratiques propices à la coexistence pacifique commencent à s'inculquer dès la première enfance.

S'ENGAGENT ÉGALEMENT à continuer de progresser dans le développement d'indicateurs fiables par l'entremise du Projet régional d'indicateurs de l'éducation (PRIE) et à explorer la façon de progresser dans le développement d'indicateurs adéquats de l'éducation de la première enfance et de l'enfance préscolaire, à partir des efforts internationaux déjà consentis. Ils sont convaincus que les politiques efficaces se construisent à partir d'une information fiable et opportune; c'est pourquoi ils soulignent la nécessité de disposer d'indicateurs de la petite enfance établis à partir de preuves scientifiques.

AFFIRMENT l'engagement des États ou des responsables pertinents à promouvoir une formation professionnelle de qualité et le perfectionnement continu des éducateurs, des enseignants et des techniciens assurant l'éducation de la première enfance. Ils reconnaissent l'engagement des éducateurs de tout le Continent engagés dans la formation des enfants et des adolescents.

RECONNAISSENT les efforts déployés par les États membres pour:

- a. Éliminer les pires formes de main-d'œuvre enfantine et réduire le nombre d'enfants qui travaillent en violation des lois nationales, tout en veillant à maintenir les possibilités d'éducation pour les enfants et les jeunes;
- b. Élaborer des plans d'éducation des jeunes et des adultes, y compris l'alphabétisation et l'éducation permanente dans le cadre des efforts d'élimination de l'analphabétisme;
- c. Faire progresser l'élaboration d'une éducation communautaire, interculturelle et multilingue;
- d. Favoriser et appliquer des stratégies permettant d'apporter une éducation aux groupes les plus vulnérables et à ceux ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, liés ou non à l'incapacité;
- e. Faire progresser la diffusion, l'usage approprié des technologies de la communication et de l'information et leur incorporation aux processus et systèmes d'éducation de nos pays;
- f. Appuyer l'établissement d'une Charte sociale et de son Plan d'action correspondant par l'entremise du « Groupe de travail conjoint du Conseil permanent et de la CEPCIDI sur le projet de Charte sociale des Amériques ».

RECONNAISSENT les apports au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation de nos mandats par la Commission interaméricaine d'éducation (CIE). Nous lui confions la mission d'assurer le suivi et l'évaluation des décisions prises dans le cadre de cette Réunion.

RECONNAISSENT ÉGALEMENT l'appui fourni à la CIE par le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), par l'entremise du Département de l'éducation et de la culture, et lui demandent de continuer à collaborer avec la Commission dans ses travaux visant à assurer le suivi de nos buts.

RECOMMANDENT à leurs chefs d'État et de gouvernement que conjointement ils prennent un engagement continental pour l'éducation de qualité et les soins intégrés à la première enfance afin que dans la Déclaration et le Plan d'action du Cinquième Sommet des Amériques, qui se tiendra à la Trinité-et-Tobago en 2009, il soit tenu compte des principes directeurs pour renforcer les politiques destinées à la première enfance afin que ces dernières contribuent au développement intégré de nos pays.

DÉCIDENT de travailler conjointement et avec les autres entités pertinentes gouvernementales, internationales et de la société civile pour la réalisation des objectifs suivants:

- a. Élaborer des cadres juridiques, éthiques et réglementaires et/ou mécanismes de financement pour assurer l'application durable des politiques sur la première enfance;
- b. Étendre, conformément aux réalités de chaque État membre, la couverture de l'éducation de qualité à la première enfance, dans le but, à long terme, d'universaliser les soins intégrés à la première enfance;
- c. Établir des politiques de soins intégrés et d'éducation pour la première enfance, des processus et des critères de focalisation sur les populations en situation de pauvreté et de vulnérabilité, les populations ethniques, migrantes, et les éléments aux besoins spéciaux en matière d'éducation;
- d. Mettre en œuvre des programmes de soins intégrés qui permettent de traiter les enfants selon leurs besoins, caractéristiques et contextes particuliers;
- e. Coordonner les secteurs et établissements d'enseignement avec d'autres entités aux niveaux national, local et territorial responsables de la protection, de la nutrition, de la santé, de la culture et de l'assistance sociale de manière à garantir une attention intégrée à la première enfance;
- f. Renforcer la formation et le développement continu de qualité des éducateurs de la première enfance, notamment les enseignants, les familles et les collectivités, en tant que premiers espaces éducatifs;
- g. Élaborer des politiques et stratégies de coordination éducative, interinstitutionnelle et intersectorielle propres à assurer le succès de la transition des enfants entre les diverses étapes de la première enfance;
- h. Promouvoir des mécanismes d'évaluation de la qualité des soins intégrés et de l'éducation de la première enfance;
- i. Mettre en œuvre des politiques de communication et de diffusion sur les soins intégrés et l'éducation de la première enfance.

CHARGENT la Commission interaméricaine de l'éducation d'élaborer de mettre en œuvre nos mandats dans son Plan de travail 2007-2009, en faisant particulièrement attention à compléter les efforts visant à progresser dans la prestation de soins intégrés à la première enfance. À cette fin, la CIE utilisera comme référence le document « Lignes directrices programmatiques pour l'éducation de la première enfance » (CIDI/RME/doc. 7/07), lequel inclut, entre autres, l'élaboration des actions suivantes:

- a. Évaluer les programmes de soins intégrés à la première enfance dans le but d'identifier les mesures d'amélioration de ces derniers et de générer des bases de données qui facilitent l'échange d'expériences significatives entre les pays;
- b. Identifier les meilleures pratiques en matière de programmes de soins intégrés, d'expériences d'articulation intersectorielle et de cadres juridiques, normatifs et de financement, afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de coopération technique bilatéraux et multilatéraux, et de mettre en marche des stratégies de communication et de diffusion de soins intégrés et d'éducation à la première enfance;
- c. Échanger des expériences et des pratiques d'évaluation du développement des enfants au cours de la première enfance, ainsi que de la formation d'enseignants et d'autres agents chargés des soins et de l'éducation à la première enfance;
- d. Renforcer et étendre le développement des indicateurs régionaux de l'éducation pour la première enfance dans le cadre du Projet régional d'indicateurs de l'éducation (PRIE);
- e. Donner une plus ample portée au Portail éducatif des Amériques, au Réseau latino-américain de portails éducatifs (RELPE) et aux portails éducatifs des pays membres, afin de faciliter l'échange d'expériences réussies et de contenus entre les pays, et contribuer avec ces derniers au renforcement des politiques de soins et d'éducation à la première enfance, et
- f. Renforcer la participation de la société civile aux programmes, projets et stratégies axées sur la première enfance.

EXPRIMENT leur gratitude au Gouvernement de la Colombie pour sa chaleureuse et généreuse hospitalité ainsi que pour sa contribution au succès de la Cinquième Réunion des ministres de l'éducation dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de l'Organisation des États Américains (OEA).